



Signataires : Cédric Jeanneret, Alia Chaker Mangeat, Gabrielle Le Goff, Antoine Mayerat, Philippe de Rougemont, Julien Nicolet-dit-Félix, Pierre Eckert, Angèle-Marie Habiakare, Esther Um, Emilie Fernandez, Clarisse Di Rosa

Date de dépôt : 9 octobre 2026

Proposition de motion

Soutien à l'économie locale

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'importance de bénéficier d'un tissu économique local robuste en période de tensions internationales et de menaces sur notre approvisionnement ;
- les difficultés croissantes des entreprises locales alors qu'elles rendent pour beaucoup d'entre elles des services cruciaux aux Genevois ;
- les situations de pénuries auxquelles nous avons été confrontés durant la période COVID par exemple et le risque de les voir se reproduire ;
- l'accroissement des ventes en ligne ;
- le nombre croissant d'arcades commerciales vides en ville ;
- le protectionnisme dont font preuve certains de nos partenaires commerciaux parmi les plus importants (droits de douane, etc.) ;
- la nécessité de soutenir l'activité économique de Genève dans un contexte de concurrence intercantonale et internationale ;
- l'importance de préserver la liberté de choix des consommateurs et des entreprises ;
- le rôle central des PME dans la création d'emplois et de richesse à Genève,

invite le Conseil d'Etat

- à évaluer les bonnes pratiques mises en œuvre dans d'autres cantons ou régions pour soutenir les PME et le commerce de proximité ;
- à répertorier les instruments de paiement à même de favoriser les achats auprès d'entreprises et organisations locales ayant leur siège à Genève ;
- à sélectionner, selon des hypothèses réalistes, un portefeuille d'outils et instruments de paiement soutenant le tissu socio-économique et la résilience de notre canton ;
- à identifier les flux d'argent public et parapublic (primes, jetons de présence, indemnités repas, subsides, allocations, bons, etc.) qui pourraient par ce biais être partiellement fléchés sur la consommation de biens et services locaux ;
- à proposer les adaptations législatives permettant une intégration de ces outils et instruments dans les flux d'argent public identifiés ;
- à encourager les partenariats entre collectivités publiques, associations économiques et entreprises afin de promouvoir les produits et services genevois ;
- à examiner les possibilités de développer des plateformes numériques ou des outils de promotion mettant en valeur l'offre économique locale ;
- à mandater un groupe de travail sous l'égide de l'office cantonal de l'économie et de l'innovation avec des acteurs économiques représentatifs afin d'inciter le secteur privé à intégrer ces instruments de soutien à la consommation locale et durable ;
- à, en étroite collaboration avec les acteurs du terrain, affiner les critères et outils contribuant à une relocalisation de l'économie genevoise, tant au niveau des commerces (B2C) que de l'approvisionnement des commerces (B2B) ;
- à soumettre annuellement un rapport au Grand Conseil permettant de mesurer l'impact des mesures mises en œuvre et de vérifier qu'elles disposent d'une masse critique permettant notamment de s'assurer d'un rapport coût-bénéfices favorable.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Une économie locale robuste et diversifiée constitue un pilier fort de prospérité et de résilience. Elle permet de réduire la dépendance aux chaînes d'approvisionnement mondiales, souvent fragiles face aux crises sanitaires, géopolitiques ou climatiques. A Genève, comme ailleurs, les circuits économiques courts ont largement contribué, pendant la crise du COVID-19, à maintenir l'accès aux biens et services essentiels.

Toutefois, nombre d'entreprises locales si précieuses sont en difficulté à l'heure actuelle : en 2025, le nombre de faillites a bondi de 82% à Genève, un chiffre qui, même s'il résulte en partie d'un changement de législation au niveau fédéral, reflète malgré tout une certaine tendance pour l'économie genevoise¹. Entre janvier et juin 2026, le nombre de faillites enregistrées à Genève était de 788, plaçant le canton deuxième parmi les plus touchés par le nombre de faillites, comme le souligne une autre étude². Les secteurs les plus touchés sont les services de la construction, du commerce, mais on observe également une hausse dans le secteur de la restauration et de l'hébergement au cours du premier semestre 2026³.

Or les avantages offerts par les chèques REKA ou les Bons du terroir montrent qu'il est possible de rediriger une partie des flux monétaires vers l'économie locale sans perturber les mécanismes fiscaux ou sociaux. Ces outils favorisent la confiance entre acteurs locaux, créent des liens sociaux et renforcent les circuits économiques de proximité.

La plateforme « GenèveAvenue », lancée en 2018, a notamment permis de tester la mise en place d'un système de bons entre les consommateurs et les commerçants. Les résultats montrent une forte adhésion des commerçants (78% des participants souhaitent poursuivre), une augmentation de la fréquentation (+22% en moyenne) et une meilleure visibilité des commerces de quartier.

¹ Compte-rendu de l'activité du Pouvoir judiciaire en 2025, p. 10 :

<https://justice.ge.ch/justice/media/2026-03/compte-rendu-activite-pj-2025.pdf>

² Les faillites d'entreprises suisses explosent de 55% au premier semestre, un niveau inédit depuis 1994, Le Temps, 12 août 2026 : https://www.letemps.ch/economie/les-faillites-d-entreprises-suissees-explosent-de-55-au-premier-semestre-un-niveau-inedit-depuis-1994?srsId=AU7gw4V3Fr2y1Repw-8HbCmjVwq7kd3VwN_WzbmAaVWLo6TBpaXDYZ_Y

³ Bulletin statistique mensuel cantonal, septembre 2026 :

https://statistique.ge.ch/tel/publications/2026/donnees_generales/bulletin_stat/dg-bs-07-2026.pdf

En 2021 dans le cadre de la gestion de la crise COVID-19, la collaboration entre GenèveAvenue et Monnaie Léman dans le cadre du projet des « Bons solidaires » – sur impulsion de la Ville de Genève – a permis de relancer l'économie locale en mobilisant près de 600 commerces et en générant 24 millions de francs de ventes.

Exemple récent, la CALIM (Caisse genevoise de l'alimentation), projet pilote portée par des comités citoyens (à Meyrin et aux Pâquis) depuis 2024 permet à ses membres de disposer d'un montant mensuel (monnaie numérique nommée le Radis) dédié à l'achat de produits alimentaires auprès de fournisseurs locaux. L'objectif est de donner accès à une nourriture saine pour toutes et tous, payer un prix juste pour les paysans, tout en privilégiant les circuits économiques courts. Moins d'une année après le lancement, on dénombre déjà 400 membres inscrits et une trentaine de lieux ou abonnements dans le réseau partenaire. Les Genevoises et les Genevois semblent prêts à soutenir leur tissu économique local, à condition qu'un outil simple, fiable et sécurisé leur soit proposé.

Ces retours d'expérience donnent à penser que ce type de modèles pourraient être partiellement intégrés dans des mécanismes, de primes salariales, d'aides sociales ou budgets de fonctionnement d'institutions publiques comme les mairies, l'Etat et les institutions du grand Etat.

Du côté des employeurs, une solution clé en main permettant de récompenser ou fidéliser les collaborateurs tout en leur permettant de découvrir des produits, services ou destinations locales pourrait également constituer une belle opportunité de différenciation, porteuse de sens, notamment pour permettre aux expatriés du secteur international de découvrir les talents et saveurs « made in Geneva ».

Flécher une partie de flux monétaires sur des services ou prestations locales constituerait une bouffée d'oxygène bienvenue pour les commerces genevois, bénéficiant également aux consommateurs locaux ainsi qu'aux touristes, souhaitant peut-être découvrir d'autres produits que ceux des mêmes enseignes du commerce international qu'ils trouvent également chez eux.

Le label « Genève Région – Terre Avenir » (GRTA) a déjà fait ses preuves en faveur d'une agriculture et d'une alimentation locales, dans un processus de certification fédératrice axée sur le secteur primaire. S'en inspirer pour créer un label « GRTA des Services et du Commerce », dédié aux secteurs secondaires et tertiaires du canton, permettrait d'assurer que les flux monétaires fléchés bénéficient effectivement à des acteurs économiques engagés dans une économie de proximité.

La stratégie économique cantonale genevoise 2035 mentionne d'ailleurs que *« La transition écologique est le processus de changement profond, indispensable, individuel et collectif, appelant à agir sans délai pour transformer le modèle socio-économique actuel construit sur la croissance continue de l'utilisation des ressources vers un modèle économique et social qui tienne compte des limites de notre planète. »*

Toutefois, afin de favoriser une adhésion la plus large possible à cette proposition de motion, elle se limite dans un premier temps au plus petit dénominateur commun en matière de circuits économiques locaux : celui d'une localisation physique prépondérante sur le canton.

La souveraineté économique concerne tant la filière agricole que les commerces et les services, l'énergie, le numérique (ex. : hébergement des données en Suisse, utilisation de plateformes non soumises à des réglementations permettant à des autorités étrangères d'accéder à nos données, etc.). Ces dynamiques sont susceptibles de se renforcer mutuellement : une économie locale prospère peut contribuer aux transitions numérique et énergétique, et les transitions numérique et énergétique profitent à l'économie locale.

Le soutien à l'économie locale pourrait d'ailleurs s'appuyer sur un outil numérique commun donnant une visibilité accrue aux commerces, artisans et prestataires genevois. Une plateforme numérique immersive et interactive pourrait permettre aux habitants comme aux visiteurs de découvrir virtuellement les quartiers commerçants, d'entrer dans les espaces numériques des établissements participants, d'en consulter les produits, services et disponibilités, et de préparer ou prolonger une visite physique. Les commerçants pourraient de leur côté y présenter leurs nouveautés, événements, offres spéciales ou promotions et ainsi disposer d'un canal de communication complémentaire, mutualisé à l'échelle du canton.

Un tel dispositif permettrait d'associer promotion de l'économie locale et transition numérique, en utilisant les technologies l'information pour générer de la fréquentation dans les commerces genevois et faciliter la découverte d'une offre locale manquant de visibilité. Connectée aux instruments de paiement ou de bons envisagés par la présente motion, cette plateforme pourrait également permettre aux utilisateurs d'identifier directement les établissements dans lesquels ces instruments peuvent être utilisés et les offres qui leur sont accessibles.

Cette motion vise le renforcement de la robustesse et de la résilience du tissu économique genevois en proposant à l'Etat de créer les conditions-cadres nécessaires à l'innovation, la formation professionnelle et

l'entrepreneuriat sans ajouter de contraintes administratives. Il est à relever que le mécanisme de fléchage partiel des flux financiers vers l'économie locale proposé dans cette motion ne grèverait pas le budget de l'Etat.

Parce que réinjecter des flux monétaires dans l'économie de proximité contribue à la prospérité de Genève, à ses emplois, tout en réduisant sa dépendance, les transports de marchandises, les risques, émissions et nuisances associés, nous vous invitons, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à accepter cette proposition de motion.